



**Procès-verbal de l'assemblée constitutive de  
l'Association du Noctambus jurassien  
jeudi 28 janvier 2010, 20h00  
Café de la Poste, Glovelier**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture, salutations
2. Nomination des scrutateurs / scrutatrices
3. Adoption des statuts de l'Association du Noctambus jurassien (ANJ)
4. Elections
  - a) des membres du comité
  - b) du président
  - c) des vérificateurs des comptes
5. Fixation des cotisations
6. Présentation et approbation du budget 2010
- 7 Divers

**1. Ouverture, salutations**

Odette Sanglard et Pierre Christe président l'assemblée.

Odette Sanglard ouvre l'assemblée constitutive de la nouvelle Association du Noctambus jurassien.

Elle salue les personnes présentes et tout particulièrement M. Franck Maillard, représentant des CJ, Mme Françoise Chenal, députée, et MM Jacques Chapatte et Philippe Aubry, journalistes du Quotidien Jurassien et du Franc-Montagnard.

Odette Sanglard donne connaissance des excuses qui nous sont parvenues et dont la liste est annexée au présent PV dont elle fait partie intégrante, ainsi que la liste des personnes présentes.

## **2. Nomination des scrutateurs / scrutatrices**

MM Bruno Hürlimann de Dampfreux et Jean-Louis Chételat de Courtételle sont nommés à cette charge à l'unanimité.

## **3. Adoption des statuts de l'Association du Noctambus jurassien**

Pierre Christe remercie M. Schaffter du service juridique du Canton du Jura et Mme Maryvonne Pic Jeandupeux pour l'élaboration de ces statuts. Ces statuts ont été présentés lors de l'assemblée du Noctambus franc-montagnard le 20.10.2009 et de l'assemblée des transports nocturnes jurassiens le 28.10.2009. Hormis la modification de l'art. 8 « un membre individuel souhaitant sortir de l'Association doit adresser sa démission au Comité **par écrit**, au plus tard trois mois avant la fin de l'année civile » demandée lors de ces assemblées, aucune nouvelle demande de correction ne nous est parvenue.

Les statuts de la nouvelle association « ANJ » sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

## **4. Elections**

### **a) des membres du comité**

Pierre Christe propose et présente les membres du comité de la nouvelle association.

Asséo David, Delémont, représentant du Canton du Jura  
Bassang Jacques, Le Noirmont  
Boillat Serge, Courchavon  
Burkhalter Joël, Courrendlin  
Chaignat Mathieu, Tramelan  
Pic Jeandupeux Maryvonne, Les Breuleux  
Rais Pauline, Soulce, Parlement des jeunes  
Rebetez Claude, Porrentruy  
Rebetez François, Porrentruy  
Sanglard Odette, Courtételle  
Siess Frédéric, Porrentruy, représentant de l'ATE  
Steiner Matt, Lajoux, Parlement des jeunes  
Suarez Nathalie, Rossemaison

Aucune proposition spontanée n'étant faite, toutes ces personnes sont nommées à l'unanimité par des applaudissements.

Il présente également les personnes du futur secrétariat :

Ferlin André, secrétaire (pour les questions techniques) 15 %

Donzé-Boillat Fabienne secrétaire (secrétariat courant et comptabilité) 20 %

## **b) du président**

Odette Sanglard propose et présente Gilles Froidevaux de Delémont comme nouveau président de l'Association.

Ce poste de président n'étant pas combattu, Gilles Froidevaux est nommé à l'unanimité par de vifs applaudissements.

Gilles Froidevaux remercie l'assemblée de la confiance qui lui est donnée et s'engage à relever ce nouveau défi afin que le Noctambus continue sa percée sur les routes jurassiennes. Il s'agit de trouver des membres soutiens auprès du public, des restaurants et des milieux économiques ; mais aussi de donner l'idée aux jeunes et moins jeunes de prendre le Noctambus pour rentrer en toute sécurité à leur domicile.

## **c) des vérificateurs des comptes**

Jean-Denis Voisard, caissier à Fontenais et Benoît Bouverat, caissier à Saignelégier sont proposés comme vérificateurs des comptes pour les trois prochaines années.

L'assemblée nomme ces deux vérificateurs sans opposition.

## **5. Fixation des cotisations**

Odette Sanglard rappelle que le financement du Noctambus repose sur quatre piliers. Les subsides du canton, les contributions des communes membres, les cotisations des membres soutiens et des entreprises et les recettes des transports.

Elle rappelle que le tarif des transports a été corrigé à partir du nouvel horaire de décembre 2009. Le prix est très raisonnable. Il est de SFR 5.- pour un district et SFR 10.- pour 2 districts et plus. Les personnes ayant un abonnement Vagabond+ peuvent voyager gratuitement et les personnes possédant l'abonnement général s'acquitteront d'une taxe de nuit de SFR 5.-.

Le montant des cotisations reste inchangé pour l'année 2010.

Membres individuels	Fr. 25.00
Membres couple	Fr. 40.00
Membres collectifs	Fr. 100.00
Communes	Fr. 1.00 par habitant pour 1 passage
	Fr. 1.50 par habitant pour 2 passages et plus.

L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité.

## **6. Présentation et approbation du budget 2010**

Serge Boillat présente le budget qui se solde par un déficit de SFR 12'667.- après des recettes de SFR 333'000.- et des dépenses de SFR 345'667.-.

Il est demandé comment le comité prévoit de combler ce déficit, et s'il envisage de demander une augmentation de cotisation aux communes. Il est répondu que le comité cherchera d'abord du côté de la population, des restaurants et des entreprises pour l'aider dans le financement de ces déplacements. Si malheureusement cela ne suffit pas, il pourrait être envisagé de diminuer certaines prestations.

Il est également demandé pourquoi la BCJ ne figure pas dans les sponsors. La banque Raiffeisen est le sponsor principal du Noctambus jurassien, la BCJ donne depuis le début du Noctambus franc-montagnard la somme de SFR 3'000.- par année et s'est engagée à continuer son versement durant les trois prochaines années.

Ce budget est accepté à l'unanimité par les personnes présentes à l'assemblée.

## **7. Divers**

Monique Walker de Saignelégier se renseigne sur la provenance du Logo de la nouvelle association qui ne lui plaît pas du tout. Ce Logo est une fusion des deux Noctambus, soit le graphisme des transports nocturnes jurassiens (NOCTAMBUS) et le slogan du Noctambus Franc-Montagnard (en route jusqu'au bout de vos nuits).

Pierre Christe retrace la vie des transports nocturnes jurassiens avant d'aboutir à cette fusion. Elle a débuté par le hibou en 2001 dans la vallée, puis par Olivier Jeannerat en 2002 dans les Franches-Montagnes et, en 2006, dans le district de Delémont et l'Ajoie. Il souhaite plein succès au nouveau comité auquel il donne toute sa confiance. Il rappelle au passage qu'il reste encore bien du travail pour équilibrer le financement mais encore valider les abonnements Zig-Zag et Onde-Verte comme pour le vagaBond+. Il quitte le Noctambus le cœur léger et aura plaisir à assister aux prochaines assemblées dans le public.

Gilles Froidevaux remercie Olivier Jeannerat, la locomotive du Noctambus, les présidents sortants, Odette Sanglard et Pierre Christe, ainsi que Renaude Boillat secrétaire du Noctambus Franc-Montagnard dès sa fondation. Il leur remet une petite attention. Roberto Segalla, excusé ce soir, quitte également le comité mais reste à disposition pour la mise à jour du site internet, un grand merci et des applaudissements leur sont adressés.

Il est 21h00 lorsque l'assemblée arrive à son terme et qu'Odette Sanglard invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Les Breuleux, le 1<sup>er</sup> février 2010 / fab